

DÉCISION DU MAIRE N° 2026/02/17

Objet : 17 - Marché n° VN26007 Mission de maîtrise d'œuvre pour la réfection du clocher du musée de Vire Normandie

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le code de la commande publique,

Vu la proposition présentée par l'entreprise ATELIER EDOUARD GRISEL,

Décide

- De signer le marché n° VN26007 Mission de maîtrise d'œuvre pour la réfection du clocher du musée de Vire Normandie avec l'entreprise ATELIER EDOUARD GRISEL, dirigé par Monsieur Edouard Grisel - Architecte dont le siège social est situé à La Loutellerie, 50150 PERRIERS EN BEAUFICEL ainsi que toutes les pièces afférentes à ce marché *(Hors avenant ayant une incidence financière au-delà de 10 % d'augmentation)*.

Le forfait de rémunération est fixé à 9 960.00 € HT.

Coût prévisionnel des travaux : 83 000,00 € HT

Taux de rémunération : 12 %

Les pourcentages de chaque élément de mission sont les suivants :

Eléments de mission	Total global HT
APD	3 984.00 €
PRO	1 992.00 €
ACT	298.80 €
VISA	199.20 €
EXE	0.00 €
DET	3 286.80 €
AOR	199.20 €
TOTAL	9 960.00 €

Fait à Vire Normandie, le 4 février 2026

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260218-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/02/2026

Publication : 18/02/2026

Décision du Maire n°2026/02/17 du 4 février 2026



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.